NU0001

acodaf

JUIN 2024

La Digitalisation en Afrique Centrale : Opportunités et Défis de la Mise en Œuvre du Protocole Numérique de la ZLECAf au Sein de la CEEAC

PRÉPARÉ PAR :

HERMINE LILIANE AZAMBOU MBARGA

+237 699 016 034

acodaf@acodaf.org

www.acodaf.org

Sommaire

1. Introduction.....3
2. Enjeux de la digitalisation en Afrique centrale.....4
2.1. Etat des lieu.....4
2.2. Défis à relever par la CEEAC.....6
3. Protocole numérique de la ZLECAf et perspectives pour les Etats membres de la CEEAC.....8
3.1. Présentation des dispositions du Protocole numérique de la ZLECAf.....8
3.1.1. Cadre de régulation et facilitation du commerce numérique.....8
3.1.2. Inclusion et développement des capacités numériques.....12
3.2. Perspectives pour la CEEAC dans le cadre de la digitalisation.....12
3.2.1. Quelques aspects Stratégiques de la CEEAC en matière de Numérique.....13
3.2.2. Perspectives pour la CEEAC au Regard du Protocole sur le Numérique de la ZLECAf.....13
4. Conclusion.....15

Acodaf

1. Introduction

La transformation numérique représente un enjeu crucial pour le développement économique et social des pays en développement, notamment en Afrique centrale. Dans ce contexte, la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) a lancé une ambitieuse initiative d'intégration régionale via la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf). Le Protocole numérique de la ZLECAf, pierre angulaire de cette démarche, propose un cadre structuré pour encourager le commerce électronique et favoriser une inclusion numérique accrue.

Cependant, la mise en œuvre de ce Protocole dans la région de la CEEAC se confronte à plusieurs obstacles. Ces défis incluent les disparités marquées en matière d'infrastructures numériques, la variété des cadres réglementaires existants, ainsi qu'un déficit en capacités institutionnelles et techniques. Ces facteurs pourraient limiter l'impact positif attendu de la transformation numérique, excluant ainsi une partie significative de la population de l'accès aux services et aux avantages du numérique.

Cet article explore les enjeux de la digitalisation en Afrique centrale, en se concentrant sur l'implémentation du Protocole numérique de la ZLECAf. Nous débuterons par un état des lieux des infrastructures numériques et des politiques publiques en place dans la région. Nous examinerons ensuite les défis spécifiques à surmonter pour garantir une application efficace du Protocole et optimiser ses avantages pour le développement régional. Enfin, nous présenterons le contenu du Protocole numérique de la ZLECAf et analyserons les perspectives offertes aux États membres de la CEEAC.

2. Enjeux de la digitalisation en Afrique centrale

La digitalisation représente un levier crucial pour le développement économique et social en Afrique centrale. Dans cette région, l'intégration des technologies numériques offre des opportunités significatives, mais elle rencontre également des défis majeurs.

2.1. Etat des lieu

L'indice de développement des technologies de l'information et de la communication (IDI) met en avant l'importance de la connectivité universelle et significative . Comme le montre la figure ci-dessous, le Gabon se distingue comme un leader numérique en Afrique centrale, comme en témoigne son indice de développement des technologies de l'information et de la communication (IDI) élevé. Cet indice reflète les avancées significatives du pays en matière de connectivité et de services numériques. D'autres pays de la région, tels que Sao Tomé-et-Principe et l'Angola, montrent également des signes prometteurs de développement numérique, signalant des progrès dans la modernisation de leurs infrastructures et services.

Figure1 :Indice de développement des TIC (2023)

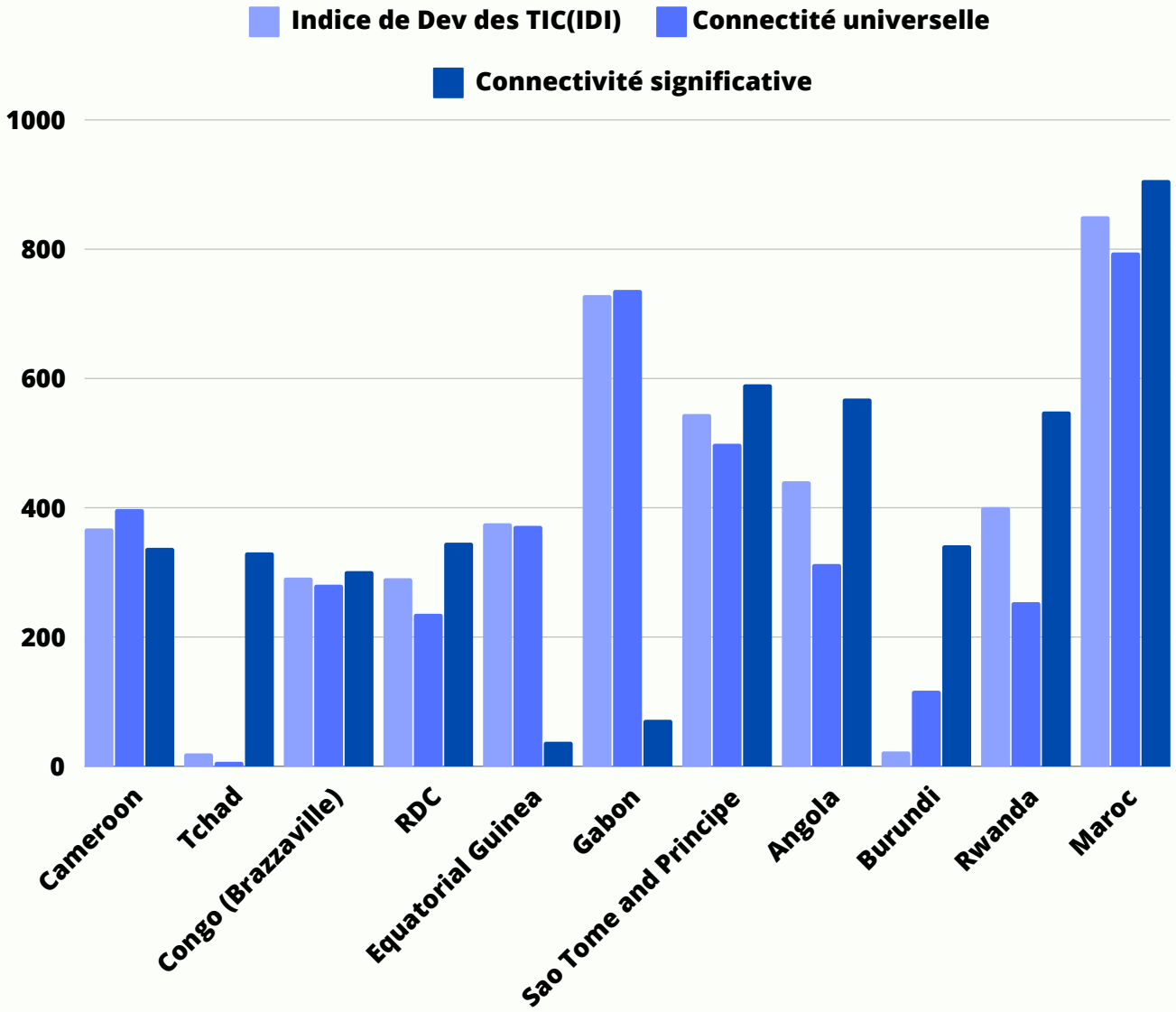

Sources : Construction de l'auteure à partir des données de l'UIT

Dans le cadre de la ZLECAf, le Protocole numérique impose à chaque État membre de mettre en place un cadre juridique garantissant la protection des données personnelles des individus engagés dans le commerce numérique. À cet effet, plusieurs pays de la région, dont l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Tchad, Sao Tomé-et-Principe et le Rwanda, ont adopté des projets de lois-types. Ces projets concernent divers aspects tels que l'accès aux activités de communications électroniques, le service universel, l'interconnexion, les fréquences radioélectriques, et les transactions électroniques.

Ces initiatives législatives ont été validées par la décision N°07/CEEAC/CCEG/XVII/20, adoptée lors de la XVIIème session ordinaire de la Conférence des chefs d'États et de gouvernements de la CEEAC en juillet 2020. Cette décision fixe les lois-types relatives aux télécommunications, aux technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi qu'à la cybersécurité et à l'interconnexion transfrontalière des États membres.

En parallèle, la CEEAC a élaboré une stratégie ZLECAf visant à renforcer l'intégration économique régionale et à soutenir la mise en œuvre efficace du Protocole numérique. Cette stratégie régionale est axée sur plusieurs interventions clés, visant à répondre aux défis posés par l'intégration économique et la transformation numérique dans la région.

2.2. Défis à relever par la CEEAC

La connectivité doit non seulement être accessible à tous, mais également offrir une expérience en ligne de qualité, utile et bénéfique pour les utilisateurs à un coût abordable. Cependant, la mise en œuvre du Protocole numérique de la ZLECAf se heurte à plusieurs défis majeurs :

Infrastructures numériques inégales : Les disparités significatives dans les infrastructures numériques au sein des pays de la CEEAC sont un obstacle majeur. Les écarts importants dans les scores IDI entre ces pays révèlent des niveaux inégaux de développement numérique. Certaines régions souffrent d'un manque d'infrastructures essentielles telles que l'accès à l'Internet haut débit, ce qui limite leur participation au commerce numérique et leur intégration dans l'économie numérique.

Harmonisation réglementaire : La diversité des cadres réglementaires entre les États membres complique l'harmonisation des lois. Cette diversité pose des défis en matière de protection des données, de sécurité en ligne, et de régulation des technologies financières. L'élaboration des huit annexes prévues dans le Protocole, qui couvrent des sujets comme les règles d'origine, les paiements numériques transfrontaliers, les transferts de données, les critères de divulgation du code source, les identités numériques, la technologie financière, et les technologies émergentes, ajoute une complexité supplémentaire à l'harmonisation des réglementations.

Capacité institutionnelle et technique **:** La mise en œuvre efficace du Protocole peut être entravée par des lacunes dans la capacité institutionnelle et technique de certains États membres. Ces lacunes incluent un manque de ressources humaines qualifiées, d'outils technologiques adéquats, et d'institutions réglementaires robustes. Ces insuffisances peuvent freiner le développement et l'application des dispositions prévues dans le Protocole.

Pour surmonter ces défis, il est crucial que la CEEAC et ses États membres mettent en place des stratégies coordonnées pour renforcer les infrastructures numériques, harmoniser les cadres réglementaires, et développer les capacités institutionnelles et techniques nécessaires à une mise en œuvre efficace du Protocole numérique.

3. Protocole numérique de la ZLECAf et perspectives pour les Etats membres de la CEEAC

Pour les États membres de la CEEAC, le Protocole présente des opportunités exceptionnelles pour dynamiser le commerce numérique et favoriser la transformation digitale. Afin de mieux comprendre ces opportunités, il est essentiel d'examiner les principales dispositions du Protocole ainsi que leur impact potentiel sur les pays membres de la CEEAC.

3.1. Présentation des dispositions du Protocole numérique de la ZLECAf

Le protocole est structuré en XI parties et 52 articles, son objectif principale étant d'établir les règles harmonisées ainsi que des principes et normes communs qui permettent et soutiennent le commerce numérique pour un développement socio-économique durable et inclusif ainsi que la transformation numérique du continent.

3.1.1. Cadre de régulation et facilitation du commerce numérique

Le Protocole numérique de la ZLECAf établit un cadre réglementaire propice au développement du commerce électronique en Afrique. Pour favoriser l'intégration régionale, le Protocole prévoit notamment :

Accès au marché : Le Protocole sur le commerce numérique de la ZLECAf prévoit l'exemption des droits de douane pour les produits numériques échangés entre les États membres. Cela signifie que les entreprises opérant dans l'espace numérique pourront commercialiser leurs biens et services à travers le continent sans être pénalisées par des taxes douanières, favorisant ainsi un marché plus compétitif et intégré. En parallèle, des règles d'origine seront établies pour déterminer quels produits et entreprises pourront bénéficier de ces avantages. Ces règles visent à garantir une application équitable et à prévenir les abus, assurant ainsi que seuls les produits conformes aux critères établis profitent des privilèges commerciaux offerts par la ZLECAf

Facilitation du commerce numérique : Le Protocole met l'accent sur la facilitation des transactions numériques en encourageant les États à adopter des lois qui traitent les transactions en ligne de manière équivalente à celles sur papier. Cela inclut l'intégration de mécanismes modernes tels que les contrats électroniques, les factures électroniques, les identités numériques, et les paiements électroniques. Ces mesures visent à simplifier et à accélérer les échanges commerciaux à travers le continent en réduisant les frictions liées à la paperasserie et en rendant les processus commerciaux plus fluides et accessibles.

Gouvernance des données : La gouvernance des données est un pilier central du Protocole, qui autorise les transferts transfrontaliers de données, y compris les données personnelles, entre les États membres. Cela facilitera les opérations commerciales et les collaborations entre entreprises à travers les frontières, tout en respectant des lois de protection des données rigoureuses. Une annexe spécifique sera négociée pour détailler les modalités de ces transferts et assurer que les données sensibles soient protégées. En outre, le Protocole garantit que les entreprises puissent utiliser leurs infrastructures numériques à travers les différents territoires de la ZLECAf, ce qui permettra une plus grande fluidité dans la gestion des activités numériques.

Confiance des entreprises et des consommateurs : Pour créer un environnement commercial sécurisé et de confiance, le Protocole impose aux États membres de mettre en place des mesures de cybersécurité robustes et de protéger les consommateurs en ligne. Les régulations contre les communications non sollicitées, ou spam, font également partie des obligations pour garantir une expérience utilisateur plus sûre et respectueuse. Une annexe spécifique sera négociée pour définir les normes de sécurité en ligne que chaque État devra respecter, afin de garantir que les échanges commerciaux numériques se déroulent dans un cadre sécurisé et fiable.

Dispositions institutionnelles : Le Protocole prévoit la création d'un Comité sur le Commerce Numérique, placé sous la direction du Conseil des Ministres, chargé de surveiller l'application efficace du Protocole dans tous les États membres. Ce comité jouera un rôle de coordination entre les pays, veillant à l'harmonisation des politiques et à la mise en œuvre des décisions prises. Des sous-comités spécialisés seront également créés pour traiter des questions spécifiques telles que la cybersécurité et la protection des données, garantissant une réponse adaptée et spécialisée aux enjeux du commerce numérique.

Transparence : Le Protocole exige des États membres qu'ils assurent une transparence totale en matière de commerce numérique, en publiant rapidement et de manière accessible leurs lois, règlements, et décisions administratives liées à ce secteur. Les informations gouvernementales devront être fournies dans un format lisible par machine, facilitant ainsi leur exploitation et leur mise à jour régulière. En outre, les États membres sont tenus de notifier les autres membres en cas de modification de leurs législations ou règlements concernant le commerce numérique, assurant ainsi une coordination fluide et une clarté juridique pour tous les acteurs impliqués

Dispositions finales : Les dispositions finales du Protocole garantissent que ce dernier respecte les droits et obligations préexistants sous d'autres Protocoles de la ZLECAf, tout en s'assurant que le Protocole numérique prévaut en cas de conflit. En cas de différends entre États membres concernant l'interprétation ou l'application des règles du commerce numérique, ceux-ci seront résolus conformément au Protocole sur les Règles et Procédures relatives au Règlement des Différends. Les annexes, qui seront développées ultérieurement, couvriront des sujets cruciaux tels que les règles d'origine, les paiements numériques transfrontaliers, les transferts de données, et la sécurité en ligne. Ces annexes permettront d'adapter le Protocole aux évolutions futures du commerce numérique.

Ces dispositions fondamentales visent à créer un environnement numérique sécurisé et propice à l'innovation, tout en garantissant la protection des consommateurs et des entreprises.

3.1.2. Inclusion et développement des capacités numériques

Le Protocole numérique de la ZLECAf ne se limite pas à la création d'un cadre réglementaire favorable, il vise également à promouvoir l'inclusion numérique et le développement des compétences.

Inclusion dans le commerce numérique : Le Protocole met un point d'honneur à promouvoir l'inclusion des petites et moyennes entreprises (PME), des femmes, des jeunes, et des communautés rurales dans le commerce numérique. Cela se traduira par des politiques et des mesures visant à améliorer l'accès à Internet et aux technologies de l'information et de la communication (TIC) pour ces groupes sous-représentés. L'objectif est de réduire la fracture numérique et de permettre à ces acteurs de jouer un rôle actif dans l'économie numérique continentale. En parallèle, des incitations financières, telles que des subventions et des crédits, seront mises en place pour soutenir les initiatives entrepreneuriales dans le domaine numérique.

Technologies émergentes et innovation : Le Protocole soutient également l'adoption et la régulation des technologies émergentes dans le domaine du commerce numérique, notamment en garantissant que celles-ci respectent les politiques publiques et les intérêts de sécurité des États membres. Une annexe spécifique sera négociée pour traiter des nouvelles technologies telles que la fintech, la blockchain, et l'intelligence artificielle, et pour promouvoir leur utilisation dans les secteurs clés du commerce numérique. Cette annexe inclura également des mesures pour favoriser l'inclusion financière à travers les technologies numériques, contribuant ainsi à l'amélioration des services financiers à travers le continent.

Assistance technique, renforcement des capacités et coopération : Pour assurer un développement harmonieux et inclusif du commerce numérique en Afrique, le Protocole engage les États parties à fournir une assistance technique et à renforcer les capacités des institutions nationales. Cette assistance s'étendra à divers domaines tels que la protection des données personnelles, la cybersécurité, et les paiements numériques. Les États membres sont encouragés à coopérer entre eux pour partager des informations, des meilleures pratiques, et des expertises techniques. Cela garantira une montée en compétence générale, permettant à tous les pays de la ZLECAf de bénéficier des avantages du commerce numérique et de s'aligner sur les standards internationaux.

Le Protocole numérique de la ZLECAf offre une des perspectives prometteuse pour une digitalisation inclusive en Afrique.

3.2. Perspectives pour la CEEAC dans le cadre de la digitalisation

La CEEAC a élaboré une stratégie ambitieuse pour tirer parti des opportunités offertes par la digitalisation et la ZLECAf. Cette stratégie repose sur plusieurs piliers.

3.2.1. Quelques aspects Stratégiques de la CEEAC en matière de Numérique

La CEEAC s'est pleinement engagée dans le processus de négociation et de mise en œuvre de la ZLECAf. Les aspects de sa stratégie inclus :

Négociations et mise en œuvre de la ZLECAf : La CEEAC s'engage activement dans les négociations liées au commerce numérique pour s'intégrer dans le marché continental. Cela inclut l'élaboration et la mise en œuvre du Protocole sur le commerce électronique, ainsi que le soutien aux institutions de régulation pour respecter les normes de la ZLECAf. L'accent est également mis sur le développement d'infrastructures numériques pour améliorer la connectivité intra-régionale et promouvoir les industries numériques.

Promotion des industries numériques : Le développement des chaînes de valeur régionales est central, avec un focus sur la fabrication locale d'appareils électroniques. Cela vise à créer des opportunités économiques et à renforcer l'emploi dans le secteur des TIC.

3.2.2. Perspectives pour la CEEAC au Regard du Protocole sur le Numérique de la ZLECAf

Assistance technique et renforcement des capacités : Le Protocole souligne l'importance d'une assistance technique pour les États membres, qui est cruciale pour garantir une mise en œuvre efficace des réglementations numériques. Cela passe par la formation des fonctionnaires, le développement de programmes éducatifs adaptés, et la mise en place de partenariats avec des organisations internationales spécialisées. Par exemple, un soutien dans le domaine de la cybersécurité pourrait inclure des formations sur la détection des menaces numériques et la gestion des incidents.

Coopération entre États membres : La coopération entre les États membres est essentielle pour créer un environnement numérique harmonisé. Cela peut se traduire par des forums réguliers où les pays partagent leurs expériences, défis et succès dans l'adoption du commerce numérique. Des initiatives comme des plateformes d'échange d'informations sur les meilleures pratiques en matière de protection des données personnelles peuvent également émerger.

Infrastructures numériques : Dans le cadre de la stratégie de la CEEAC, le développement d'infrastructures numériques est un pilier fondamental. Cela comprend l'amélioration de la connectivité Internet à haut débit, l'extension des réseaux mobiles et le développement d'infrastructures de cloud computing. Par exemple, établir des datacenters régionaux peut réduire les coûts d'hébergement pour les entreprises locales et améliorer leur accès aux services numériques.

Promotion des industries numériques : Il est crucial de favoriser l'innovation locale et le développement des compétences techniques au sein des industries numériques. La CEEAC pourrait encourager les start-ups technologiques à se développer grâce à des programmes d'incubation et à l'accès au financement. De plus, promouvoir la fabrication locale d'appareils électroniques non seulement crée des emplois mais réduit également la dépendance vis-à-vis des importations.

Inclusion et équité : Le Protocole vise également à assurer que tout le monde bénéficie de la digitalisation, y compris les femmes, les jeunes et les PME. Des initiatives spécifiques pourraient être mises en place pour soutenir ces groupes, comme des subventions pour l'achat d'équipements numériques

Harmonisation réglementaire : L'harmonisation des réglementations est essentielle pour faciliter le commerce transfrontalier. En travaillant ensemble pour établir des normes communes en matière de sécurité numérique et de protection des données, les pays peuvent créer un climat de confiance qui encouragera les entreprises à opérer au-delà de leurs frontières.

Le Protocole numérique de la ZLECAf représente un levier important pour le développement économique et social de la CEEAC. En saisissant les opportunités qu'il offre, la région pourra renforcer sa compétitivité et améliorer la qualité de vie de ses populations.

4. Conclusion

La digitalisation en Afrique centrale est cruciale pour le développement régional, mais elle se heurte à des défis significatifs. Le Protocole offre néanmoins des opportunités importantes pour améliorer l'intégration régionale, favoriser le commerce numérique, et soutenir l'inclusion numérique. La CEEAC, en alignant ses stratégies sur les objectifs du Protocole, peut bénéficier de l'harmonisation des régulations, du renforcement des infrastructures numériques, et de l'inclusion des PME, des femmes et des jeunes dans l'économie numérique.

Pour réussir la transformation numérique en Afrique centrale, il est impératif que les États membres de la CEEAC collaborent étroitement pour surmonter les défis identifiés. Les efforts doivent se concentrer sur le renforcement des infrastructures numériques, l'harmonisation des réglementations, et le développement des capacités institutionnelles et techniques. La mise en œuvre efficace du Protocole numérique de la ZLECAf nécessite un engagement soutenu de toutes les parties prenantes pour garantir une transition numérique inclusive et bénéfique pour l'ensemble de la région.